

L'aire urbaine d'Avallon : doublement de la superficie entre 1990 et 1999

L'aire urbaine d'Avallon se compose de la ville d'Avallon et de 32 autres communes. Elle occupe ainsi le 117^e rang sur 354 au niveau national pour son nombre de communes. Elle s'étend sur cinq cantons : Avallon (16 communes), Quarré-les-Tombes (3), Guillon (7), l'Isle-sur-Serein (5) et Vézelay (2).

L'aire urbaine d'Avallon compte 16 000 habitants en 1999. Par sa population, elle se classe au 11^e rang parmi les 15 aires de Bourgogne, bien après celle d'Autun (26 850 habitants), et juste devant celle de Cosne-Cours-sur-Loire (15 600 habitants).

Parmi les aires les moins peuplées

Au niveau national, Avallon figure parmi les aires les moins peuplées. Elle se situe au 300^e rang sur 354, entre les aires de Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône) et Saint-Girons (Ariège). Mais en superficie, avec ses 415 km², l'aire d'Avallon se classe au 122^e rang et au 7^e rang des aires urbaines bourguignonnes après Sens et devant Beaune. L'aire urbaine est donc très peu densément peuplée : 39 habitants au km² seulement, soit la plus faible densité des 15 aires urbaines.

Avallon, la ville-centre, est la commune la plus importante avec 8 200 habitants. Plus de la moitié des habitants de l'aire urbaine vivent à Avallon.

Les autres communes sont de petite taille. Aucune ne dépasse les mille habitants. Deux communes comptent entre 600 et 800 habitants (Magny et Sauvigny-le-Bois), les autres se situent entre 100 et 400 habitants. La plus petite est Trévilly avec 74 habitants.

L'aire urbaine

d' Avallon

c'est :

33 communes

16 003 habitants⁽¹⁾

8 435 logements⁽²⁾

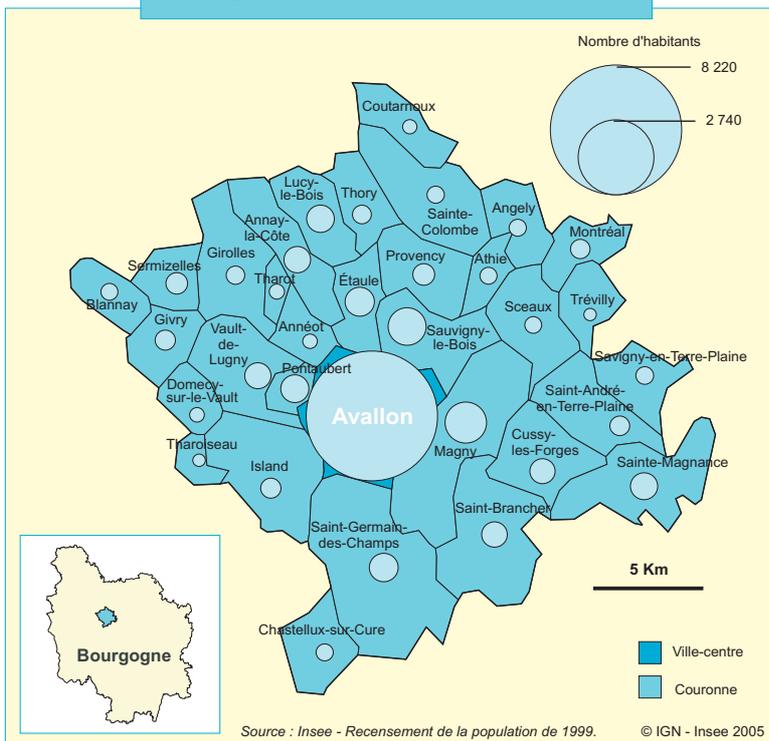
734 établissements⁽³⁾

6 618 emplois⁽⁴⁾

(1) (2) et (4) : Recensement de la population de 1999.

(3) : Répertoire des entreprises et établissements au 1^{er} janvier 2004.

L'aire urbaine d'Avallon



Source : Insee - Recensement de la population de 1999. © IGN - Insee 2005

Définition des aires urbaines :

Pour étudier les villes et leur territoire d'influence, l'Insee a défini, en 1997, une nomenclature spatiale : le zonage en aires urbaines.

Une aire urbaine est constituée d'un pôle urbain et d'une couronne périurbaine.

Le pôle urbain est une agglomération (ici la ville d'Avallon) d'au moins 2 000 habitants et 5 000 emplois.

La couronne périurbaine, territoire sous influence de la ville-centre, est un ensemble de communes qui envoient travailler dans l'aire au moins 40 % de leurs actifs résidents.

Extension de l'aire dans la décennie 90

Défini à chaque recensement à partir de la localisation de la population et des déplacements domicile-travail, le périmètre d'une aire urbaine évolue au cours du temps.

En 1968, l'aire urbaine d'Avallon⁽¹⁾ se résume à la seule commune d'Avallon qui compte alors 6 800 habitants. Le périmètre de l'aire urbaine ne va ensuite cesser de s'étendre avec l'installation dans les communes périphériques d'actifs travaillant dans la ville-centre ou une autre commune proche.

Entre 1968 et 1975, quatre communes situées au nord d'Avallon intègrent l'aire urbaine. Elles lui apportent 1 000 habitants supplémentaires auxquels s'ajoute la croissance de 2 000 habitants de la ville-centre. La superficie de l'aire urbaine est multipliée par 2,5.

Nouvelle extension entre 1975 et 1982 : l'aire urbaine se prolonge à l'est et à l'ouest sur huit communes qui totalisent 2 200 habitants. La population de la ville-centre tend à se stabiliser (à peine 300 habitants de plus) de même que celles des communes faisant déjà partie de l'aire urbaine.

Entre 1982 et 1990, la croissance de l'aire urbaine se ralentit nettement. La ville-centre perd des habitants à l'instar de la plupart des villes auxquelles on préfère des communes périphériques offrant davantage d'espace d'habitation et un coût probable

des terrains moins élevé. Le périmètre de l'aire urbaine évolue peu en gagnant seulement deux communes soit 300 habitants.

L'extension de l'aire urbaine reprend nettement entre 1990 et 1999 : dix-huit communes situées à l'est et au sud d'Avallon rejoignent l'aire urbaine et lui apportent 3 400 habitants. La superficie de l'aire urbaine est multipliée par deux. La ville-centre continue cependant de se dépeupler et la croissance démographique des autres communes de l'aire urbaine est très faible, portée par le seul excès des arrivées sur les départs tandis que leur solde naturel est négatif.

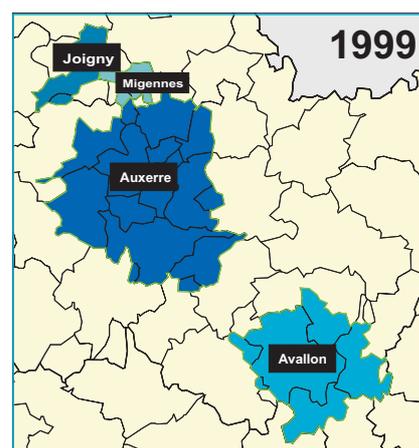
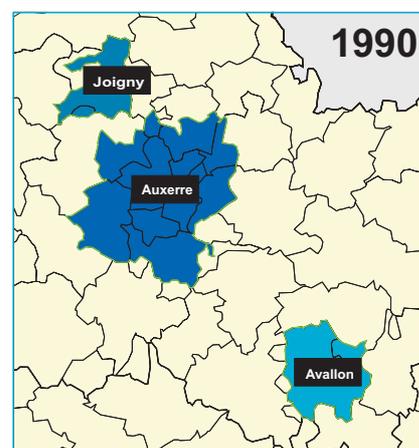
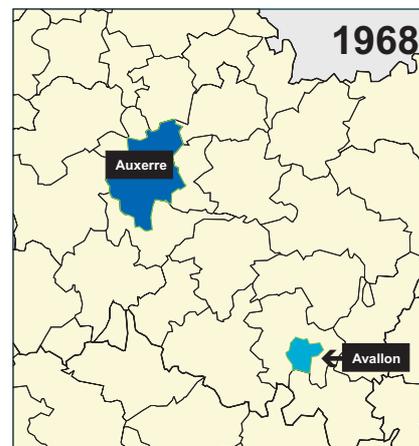
Peu de dynamisme démographique

De 1968 à 1999, la superficie de l'aire urbaine d'Avallon, qui passe de une à 33 communes, a été multipliée par 16. Dans le même temps, sa population a plus que doublé.

L'aire urbaine s'est étendue progressivement sur des communes peu peuplées et qui perdaient jusqu'alors des habitants. L'installation de nouveaux actifs leur permet à la fois d'intégrer l'aire urbaine et d'enrayer un peu ce mouvement de baisse de population.

L'aire urbaine, dans son périmètre de 1999, est finalement constituée d'un ensemble de communes assez peu dynamiques démographiquement dont la population globale est stabilisée à 16 000 habitants depuis 1975 après une période de croissance

Les aires urbaines d'Avallon, Auxerre et Joigny de 1968 à 1999



Source : Insee - Recensements de la population. © IGN - Insee 2005

Évolutions naturelle et migratoire entre 1990 et 1999

	Population en 1999	Soldes entre 1990 et 1999		
		Global	Naturel	Migratoire
Aire urbaine	16 003	- 183	+ 276	- 459
<i>Dont</i>				
Avallon	8 127	- 400	+ 464	- 864
Couronne	7 876	+ 217	- 188	+ 405

Source : Insee - Recensements de la population de 1990 et 1999.

(1) Dans le cas d'Avallon, on ne peut parler d'aire urbaine qu'à partir de 1975, date à laquelle la commune devient pôle urbain car elle compte plus de 5 000 emplois. Cependant pour des raisons de commodités l'aire d'influence d'Avallon (mesurée par les déplacements domicile-travail) est appelée aire urbaine sur toute la période 1968-1999 étudiée.

entre 1968 et 1975 portée par la seule commune d'Avallon.

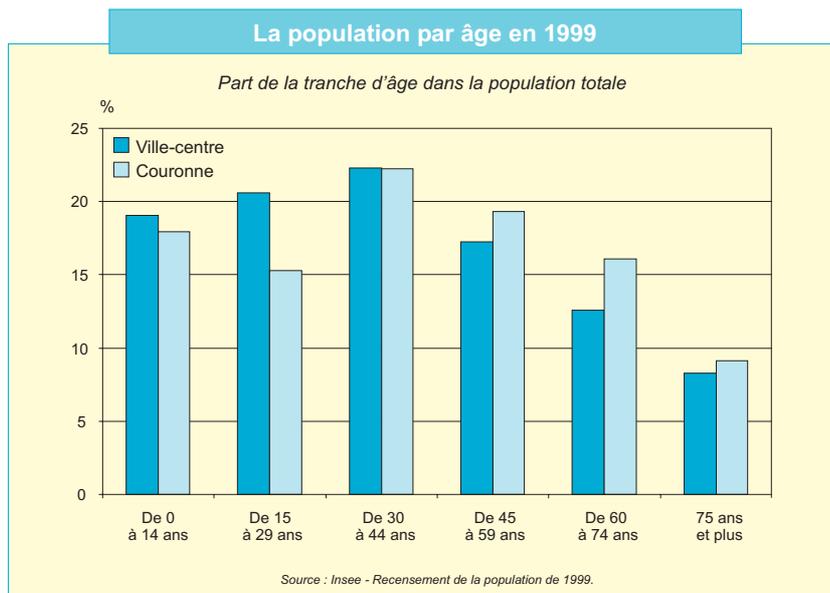
Sur la période la plus récente, de 1990 à 1999, la population de l'ensemble des communes constituant l'aire de 1999, a légèrement diminué (- 180 habitants). La situation est contrastée entre la ville-centre dont la population diminue et la couronne où elle augmente.

La périurbanisation se poursuit. Dans la ville-centre les départs de population l'emportent sur les arrivées. Une partie de ce desserrement profite aux communes périphériques mais une partie seulement, le solde migratoire de l'ensemble de l'aire étant négatif (- 460 habitants).

Le solde naturel, différence entre les naissances et décès, est positif dans la ville-centre dont la population est relativement jeune. C'est l'inverse dans la plupart des autres communes de l'aire. Au total le solde naturel de l'ensemble de l'aire est positif (+ 280 habitants).

Déficit important de jeunes adultes

Dans l'aire urbaine, un habitant sur deux a moins de 39 ans.



C'est un peu plus âgé que dans l'ensemble des aires de la région (38 ans). La population de la ville-centre est plus jeune avec un âge médian de 36 ans contre 41 ans en couronne.

Les jeunes adultes sont peu nombreux : les 15 à 29 ans ne représentent que 18 % de la population de l'aire contre 21 % dans l'ensemble des aires de la région et loin des 25 % observés dans l'aire de Dijon. Ce déficit, plus marqué dans la couronne

(15 %), s'explique sans doute par l'absence d'offre de formation de niveau supérieur et les difficultés pour trouver un premier emploi dans l'aire.

Contrairement aux autres aires bourguignonnes, les personnes âgées de 75 ans et plus sont un peu plus présentes dans la couronne où elles représentent 9 % de la population contre 8 % dans la ville d'Avallon.

Faible hausse du nombre de logements

L'aire urbaine d'Avallon compte 8 435 logements en 1999, dont près de la moitié (47 %) dans la ville-centre. Avec 355 logements de plus par rapport à 1990, le parc de l'aire urbaine augmente de 4 %. Cette évolution est cependant deux fois moins forte que sur l'ensemble des aires urbaines bourguignonnes (+ 8 %). Le parc de logements connaît sensiblement la même progression dans la ville-centre et dans la couronne. Toutefois, les communes qui jouxtent Avallon sont celles qui tirent le mieux leur épingle du jeu avec une trentaine de nouveaux logements dans les communes de Vault-de-Lugny, Pontaubert, Sauvigny-le-Bois et Magny.

Le parc des logements en 1990 et 1999

	Ensemble des logements		Résidences principales		Résidences secondaires et occasionnelles		Logements vacants	
	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)
Aire urbaine	8 435	+ 4	6 479	+ 6	1 239	- 4	717	+ 1
<i>Dont</i>								
Avallon	3 992	+ 4	3 404	+ 4	238	+ 6	350	+ 2
Couronne	4 443	+ 5	3 075	+ 9	1 001	- 6	367	+ 1

Source : Insee - Recensements de la population de 1990 et 1999.

Définitions : le logement est défini selon son utilisation. C'est un local séparé et indépendant utilisé pour l'habitation.

On distingue quatre catégories de logement :

- résidence principale : logement où la personne réside la plus grande partie de l'année ;
- logement occasionnel : logement utilisé une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- résidence secondaire : logement utilisé pour les loisirs ou les vacances ;
- logement vacant : logement sans occupant.

Les résidences principales représentent plus des trois quarts (6 479) des logements de l'aire. Elles connaissent la plus forte croissance avec 6,5 % d'augmentation entre 1990 et 1999 alors que dans le même temps la population baisse de 1 %. En conséquence, le nombre moyen de personnes par logement diminue de 2,58 en 1990 à 2,42 en 1999. Le nombre de résidences principales a augmenté plus fortement dans la couronne (+ 9 %) qu'à Avallon (+ 4 %). Il progresse fortement dans toutes les communes voisines d'Avallon (progression supérieure à 10 %) sauf à Saint-Germain-des-Champs où la hausse est plus faible (+ 3 %).

Les maisons individuelles représentent la quasi-totalité des résidences principales de la couronne (97 %) et 43 % de celles de la ville-centre. De même, la proportion de propriétaires est

nettement plus forte dans les communes de la couronne respectivement (80 % contre 36 %).

Au 1^{er} janvier 2004, la quasi-totalité des 1 200 logements sociaux de l'aire urbaine est localisée à Avallon, principalement dans le quartier de la Morlande. Les trois quarts de ces logements sociaux ont été construits avant 1976 ; seuls 5 % d'entre eux sont postérieurs à 1990.

Forte proportion de résidences secondaires

L'aire urbaine d'Avallon compte de nombreuses résidences secondaires. Elles représentent 15 % du parc de logement soit la plus forte proportion de toutes les aires urbaines bourguignonnes. La présence de résidences secondaires est forte en couronne (23 %) notamment à l'ouest d'Avallon, proche du parc du Morvan.

De 1990 à 1999, le nombre de résidences secondaires de l'aire a diminué de 4 %. Le recul a principalement lieu dans la couronne (- 6 %). Le nombre de logements vacants reste assez stable (+ 1 %).

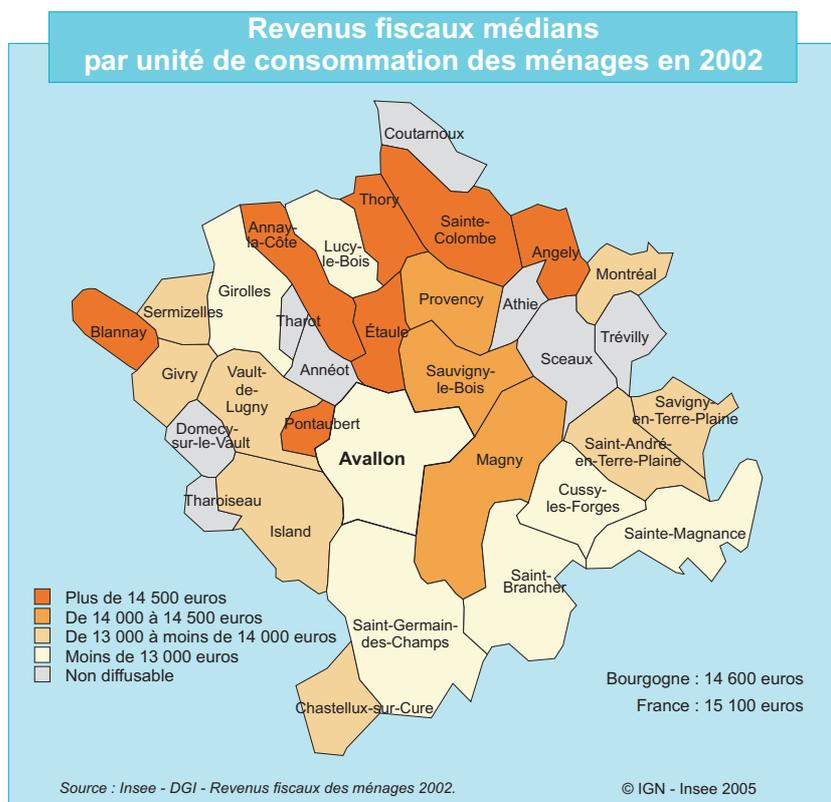
Une aire urbaine parmi les moins riches

En 2002, les ménages fiscaux de l'aire urbaine d'Avallon disposent d'un revenu relativement faible. En effet, la moitié de la population vit dans un ménage qui déclare un revenu par unité de consommation inférieur à 13 260 euros. Ce revenu médian est largement inférieur à celui de la région (14 600 euros). Il classe l'aire d'Avallon au 13^e rang parmi les 15 aires bourguignonnes, juste derrière celle de Montceau (13 300 euros) et devant l'aire de Joigny (13 200 euros).

Ici comme ailleurs, les zones périurbaines abritent les ménages les plus aisés. Les habitants d'Annav-la-Côte sont les plus favorisés, avec un revenu médian de 16 650 euros. Ceux de Pontaubert arrivent en seconde position avec 15 100 euros alors que ceux de Cussy-les-Forges sont en position nettement moins favorable (12 200 euros).

La ville-centre d'Avallon est elle aussi relativement défavorisée avec seulement 12 600 euros de revenus par unité de consommation, soit 2 000 euros de moins que la moyenne de l'Yonne (14 580 euros).

La proportion des revenus d'activité dans l'aire d'Avallon est équivalente à celle observée dans l'Yonne (69 %). En revanche, celle des pensions et retraites est légèrement inférieure (26 % contre 27 %). Seulement 54 % des ménages de l'aire urbaine sont imposables, ce taux est de 59 % dans l'Yonne.



Note de lecture : à Avallon, la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu fiscal supérieur à 12 600 euros par unité de consommation et l'autre moitié un revenu inférieur à 12 600 euros. Le revenu fiscal est le revenu déclaré aux services fiscaux. Ce revenu est établi par unité de consommation pour tenir compte de la taille des ménages.

Place importante du commerce de gros

Située à 53 km au sud-est d'Auxerre, à 100 km de Dijon et 230 km de Paris, l'aire urbaine d'Avallon est traversée par l'autoroute A6 reliant Paris à Lyon avec une sortie à 10 km d'Avallon.

La gare ferroviaire d'Avallon est desservie par trois lignes de Transports Express Régionaux (TER) qui permettent de rejoindre Auxerre (4 allers-retours par jour), Étang-sur-Arroux (3 allers-retours) et Clamecy. Les temps de parcours en train pour Auxerre ne sont cependant pas réellement compétitifs par rapport à la voiture. Outre le transport de voyageurs, la gare d'Avallon permet le transport du bois du Morvan et de marchandises pour une centrale d'achat (groupe Schiever).

L'aire est située à 40 km de la gare de Montbard, desservie par le TGV : Avallon est ainsi à moins de 2 h de Dijon et Paris par TGV, à 3 h de Lyon et à 5 h de Marseille. Les accès "grande ligne" les plus proches sont Montbard et Laroche-Migennes.

Avallon a établi un schéma des transports urbains en 2004.



Ce schéma prévoit des navettes et des bus pour desservir le centre-ville et du transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite.

Plusieurs lignes régulières de cars départementaux traversent l'aire urbaine, en direction de Dijon, Auxerre et Tonnerre.

Emplois dans la ville-centre

L'aire urbaine d'Avallon est la deuxième aire bourguignonne après celle d'Autun où l'emploi est le plus concentré dans la ville-centre. 79 % des emplois y sont localisés et seulement 51 % des habitants.

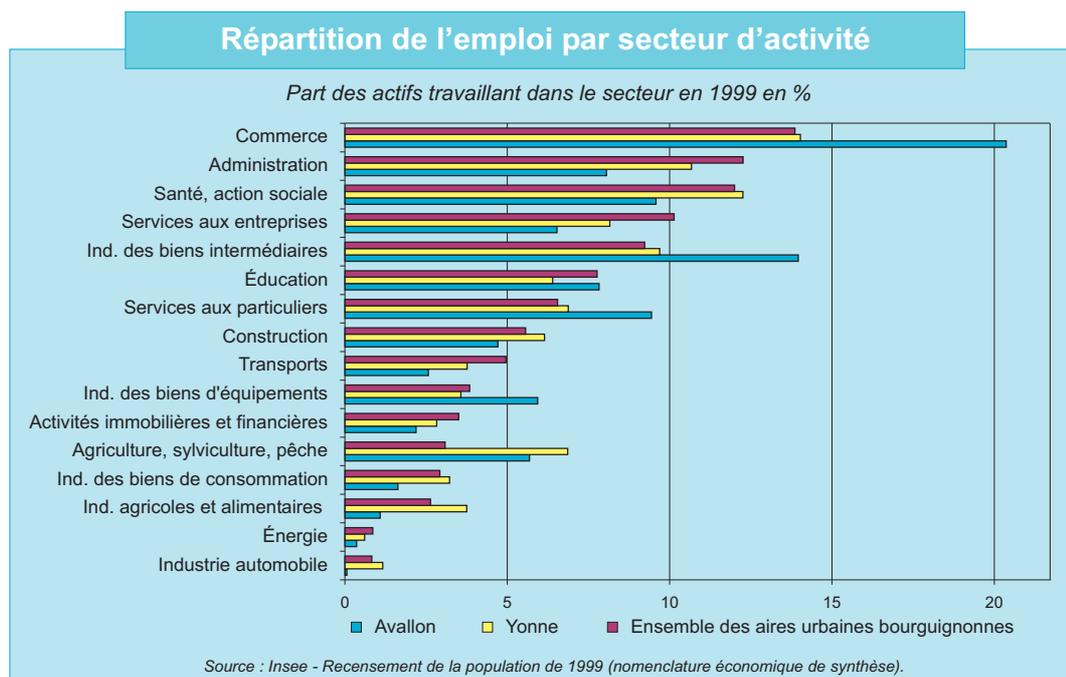
Les principaux déplacements domicile-travail se réalisent à l'intérieur même de la ville-centre. Huit Avallonnais sur dix, soit 2 500 actifs, travaillent dans leur ville de résidence. C'est moins qu'en 1990 où 84 % des Avallonnais travaillaient dans la ville-centre.

Les déplacements domicile-travail en 1999

Lieu de résidence	Lieu de travail			Ensemble
	Avallon	Couronne	Extérieur	
Avallon	2 500 79 %	200 6 %	456 14 %	3 156 100 %
Couronne	1 408 46 %	1 012 33 %	640 21 %	3 060 100 %
Extérieur	1 281	217		
Ensemble	5 189	1 429		

Source : Insee - Recensement de la population de 1999.

Note de lecture : parmi les 3 156 actifs ayant un emploi et résidant à Avallon, 2 500 y travaillent, 200 travaillent en couronne et 456 ont un emploi à l'extérieur de l'aire urbaine d'Avallon.



Du fait de la définition même de l'aire urbaine, les habitants des communes composant la couronne sont nombreux à venir travailler à Avallon : on en compte 1 400 en 1999, soit 46 % des actifs de la couronne. Cette part dépasse même les 60 % pour les actifs de Pontaubert et Sauvigny-le-Bois et 80 % pour les actifs d'Annéot. Faisant le chemin inverse, les actifs de la ville-centre allant travailler dans la couronne sont peu nombreux : 200 dont une bonne moitié en direction de Magny et Sauvigny-le-Bois.

Près de 1 300 actifs viennent chaque jour, de l'extérieur de l'aire urbaine, travailler dans la ville-centre, dont une majorité d'Icaunais mais aussi de nombreux Côte-d'Oriens (277).

L'attractivité d'Avallon s'est accrue : le nombre d'actifs venant de l'extérieur de l'aire a augmenté de près de 30 % entre 1990 et 1999, et même de 65 % pour les Côte-d'Oriens.

6 600 emplois

En 1999, l'aire urbaine d'Avallon compte 6 618 emplois, soit un peu plus de 1 % de l'emploi total bourguignon. Près de 85 % de ces emplois sont salariés.

Le secteur des services ne représente que 47 % des emplois de l'aire urbaine d'Avallon. C'est peu comparé à la moyenne observée sur l'ensemble des aires bourguignonnes (57 %). La différence est particulièrement marquée dans les secteurs de l'administration (12 % contre 8 %),

et des services aux entreprises (7 % contre 10 %).

L'industrie est légèrement sur-représentée dans l'aire urbaine d'Avallon avec un poids de 23 % contre 20 % pour l'ensemble des aires urbaines de Bourgogne. Du fait de la présence de quelques gros établissements, les industries des biens intermédiaires ont un poids plus important que dans les autres aires (14 % contre 9 % sur l'ensemble des aires urbaines de Bourgogne), il en va de même pour les biens d'équipement (6 % contre 4 %).

Commerce de gros

Le commerce occupe une place importante dans l'aire urbaine d'Avallon. En 1999, 1 348 emplois relèvent de ce secteur soit 20 % des emplois de l'aire urbaine contre 14 % dans l'ensemble des aires urbaines bourguignonnes. Avallon se place juste derrière l'aire urbaine de Beaune dont 22 % des emplois se situent dans le commerce. L'aire urbaine d'Avallon est plus particulièrement spécialisée dans le commerce de gros avec la présence de trois établissements du groupe Schiever. Ce secteur représente 9 % des emplois en 1999 contre 4 % dans l'ensemble des aires urbaines de Bourgogne.

Évolution de l'emploi salarié

	Évolution 2002/1999		Effectifs en 2002
	En nombre	En % annuel moyen	
Industrie	+ 26	+ 0,6	1 572
Construction	+ 71	+ 11,1	263
Commerce	+ 183	+ 4,4	1 512
Services	+ 32	+ 0,8	1 386
Ensemble	+ 312	+ 2,3	4 733

Source : Insee - Unedic au 31 décembre (hors agriculture et travail temporaire).

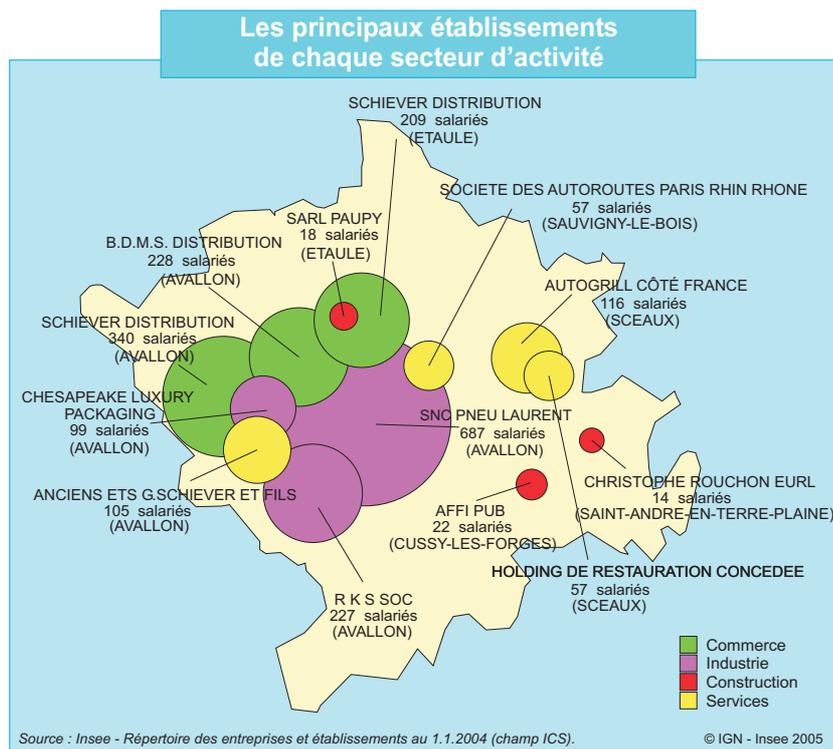
En 1999, l'aire urbaine compte 386 emplois de plus qu'en 1990, soit une augmentation de 6,2 %, alors que dans le même temps la population de l'aire diminuait de 1 %. Cette hausse concerne essentiellement le secteur tertiaire (785 emplois supplémentaires) et plus particulièrement les services aux entreprises (+ 59 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (+ 39 %) et le commerce (+ 24 %).

En revanche, l'industrie recule dans l'aire urbaine d'Avallon : le nombre d'emplois a diminué de 17 % entre 1990 et 1999. Les industries de biens intermédiaires sont particulièrement touchées par ce mouvement, avec une perte de près de 300 emplois.

Emploi salarié en hausse de 1999 à 2002

De 1999 à 2002, l'aire urbaine d'Avallon a gagné plus de 300 emplois salariés dans le secteur privé marchand (hors agriculture et travail temporaire), soit une progression annuelle moyenne de 2,3 %. Cette augmentation est nettement supérieure à celle de l'ensemble des aires urbaines bourguignonnes (+ 1,3 %), et place l'aire urbaine d'Avallon au 4^e rang derrière Migennes et devant Dijon.

Le secteur du commerce a largement contribué à cette évolution, avec la création nette de 180 emplois. Viennent ensuite le



secteur de la construction suivi des services et de l'industrie avec une trentaine d'emplois supplémentaires chacun.

Moins d'agriculteurs et d'artisans

En 1999, les ouvriers constituent la première catégorie socio-professionnelle de l'aire urbaine, suivis des employés. Le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures, de personnes exerçant une profession intermédiaire a fortement augmenté depuis 1990, ainsi que le

nombre d'employés. En revanche, le nombre d'ouvriers est resté relativement stable et les agriculteurs, artisans commerçants, chefs d'entreprise sont de moins en moins représentés. Ces évolutions sont semblables à celles observées dans l'ensemble de la Bourgogne.

Cependant, la part des agriculteurs, artisans et commerçants reste relativement importante : 12,4 % contre 8 % pour l'ensemble des aires urbaines de Bourgogne, tout comme les ouvriers. A l'inverse la part des cadres et professions intermédiaires demeure plus faible dans l'aire urbaine d'Avallon : 27 % contre 34 %.

Deux tiers des établissements à Avallon

Au 1^{er} janvier 2004 l'aire urbaine d'Avallon compte 734 établissements dans les secteurs marchands (champ ICS⁽¹⁾).

(1) Champ ICS : secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services à l'exclusion de l'agriculture et des activités financières.

	Avallon	
	Nombre en 1999	Évolution 99/90 (%)
Agriculteurs et exploitants	300	- 31,2
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	520	- 19,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	492	+ 28,1
Professions intermédiaires	1 272	+ 27,2
Employés	1 910	+ 17,0
Ouvriers	2 124	- 0,4
Ensemble	6 618	+ 6,2

Source : Insee - Recensements de la population de 1990 et 1999.

Il s'agit en majorité de petites entités comprenant moins de cinq salariés. Plus des trois quarts relèvent du secteur tertiaire (46 % dans les services et 31 % dans le commerce). Les deux tiers sont localisés à Avallon et le reste est essentiellement situé dans les communes de Magny, Étaule, Cussy-les-Forges, et Sauvigny-le-Bois qui comptent une vingtaine d'établissements chacune.

Les plus gros établissements privés sont situés dans la ville-centre et relèvent des industries des biens intermédiaires : Pneu Laurent, filiale du groupe Michelin spécialisée dans le rechapage de pneumatique avec près de 700 salariés au 1^{er} janvier 2004 et RKS, spécialisé dans la fabrication de roulements à billes avec plus de 230 salariés. L'emploi industriel a cependant été fortement éprouvé par la fermeture en 2003 de Lir France, fabricant d'emballage en matière plastique, et le licenciement de ses 140 salariés.

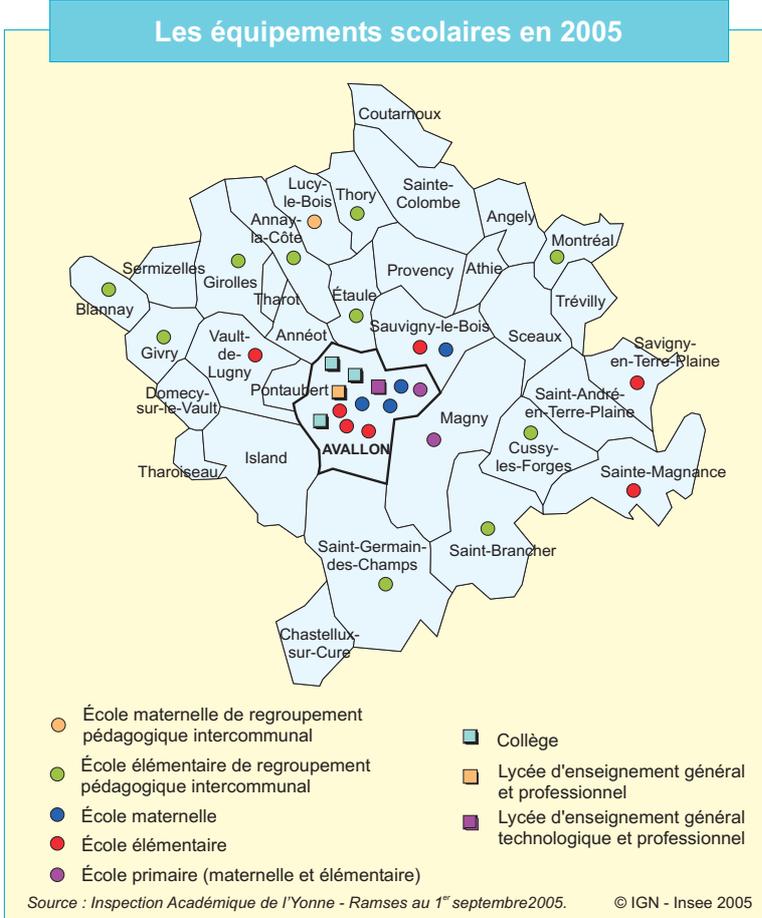
Dans le commerce, le groupe Schiever tient la première place dans l'aire urbaine avec les trois plus gros établissements : Schiever Distribution avec 550 salariés répartis entre Avallon et Étaule, et BDMS Distribution (Auchan) également rattaché au groupe avec 230 salariés au 1^{er} janvier 2004.

Dans les services, Autogrill Côté France, dans la restauration traditionnelle, rassemble près de 120 salariés à Sceaux. Dans l'administration d'entreprises, les Anciens Établissements G. Schiever et fils emploient également une centaine de salariés à Avallon.

Les établissements du secteur de la construction sont de plus petite taille (moins de 30 salariés).

16 communes sans équipement scolaire

Parmi les 33 communes qui composent l'aire urbaine d'Avallon, 17 disposent d'équipements scolaires.



Avallon est la mieux équipée, avec une école primaire, trois écoles maternelles, trois écoles élémentaires, trois collèges et deux lycées. Dans la couronne, seulement deux communes sont équipées d'une école maternelle : Sauvigny-le-Bois et Lucy-le-Bois en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Quatorze communes disposent d'écoles élémentaires dont dix en RPI, et une commune, Magny, est équipée d'une école primaire. Seize communes de la couronne, abritant près de 2 500 habitants, ne disposent d'aucun équipement scolaire.

Une offre de santé concentrée à Avallon

Dans l'aire urbaine d'Avallon, tous les équipements de santé sont concentrés dans la ville-centre. Avallon dispose d'établissements de santé de court, moyen et long séjour, ainsi que d'un service d'urgence opérationnel. La ville est également dotée d'un hôpital psychiatrique ainsi

que d'une structure d'hébergement pouvant accueillir 80 personnes âgées.

Début 2005 seulement deux communes de l'aire urbaine disposent d'au moins un médecin libéral : Avallon (13 médecins) et Cussy-les-Forges (un médecin). 7 500 habitants, soit près de la moitié de la population de l'aire, ne peuvent faire appel à un médecin libéral dans leur commune de résidence. La densité de médecins libéraux de l'aire (un médecin pour 1 140 habitants) est un peu plus faible que celle de l'ensemble des aires urbaines bourguignonnes (un pour 1 030 habitants).

Deux tiers des infirmiers libéraux se trouvent dans la ville-centre. Les quatre autres communes dotées d'infirmiers libéraux n'en ont qu'un. La densité d'infirmiers libéraux est très proche de celle observée sur l'ensemble des aires urbaines de Bourgogne (un pour 1 330 habitants).

Les sources utilisées

- **Recensement de la population de 1999.** Il fournit de nombreuses statistiques socio-économiques pour diverses zones géographiques sur les individus, les logements et les immeubles. Cette source est déclarative. Elle mesure de manière exhaustive (exploitation principale) le nombre d'emplois salariés et non salariés au lieu de travail comme au lieu d'habitation, et les trajets domicile-travail. Elle fournit des données détaillées à partir d'un sondage au quart (exploitation complémentaire) sur les activités économiques et les catégories socioprofessionnelles.

- **REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements).** Ce répertoire national géré par l'Insee recense toutes les entreprises et leurs établissements, qu'ils emploient ou non des salariés. On appelle entreprise toute unité de production ayant une existence juridique propre. Elle peut avoir un ou plusieurs établissements. Un établissement se définit par une adresse géographique unique.

- **UNEDIC (Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce).** Ces statistiques donnent un aperçu très complet de la situation de l'emploi. Les agences de l'UNEDIC fournissent chaque année les effectifs salariés en fin d'année des établissements qui leur sont affiliés au titre du régime de l'assurance chômage. La presque totalité des établissements du secteur marchand non agricole employant des salariés est ainsi couverte.

- **Revenu déclaré aux services fiscaux.** Ce revenu est la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la "déclaration des revenus 2002", avant abattement. Il comprend quatre catégories de revenus : les revenus salariaux ; les revenus des professions non salariées ; les retraites, pensions d'invalidité, pensions alimentaires et rentes viagères ; les autres revenus (essentiellement des revenus du patrimoine). Le revenu déclaré est un revenu avant redistribution. Il ne peut pas être assimilé à un revenu disponible. Le revenu déclaré par unité de consommation (UC) est un revenu par équivalent adulte.

- **Base permanente des équipements.** Mise à disposition en 2005, la base permanente des équipements contient 123 types d'équipements dont deux sont utilisés dans cette étude : les équipements scolaires (source RAMSES : Répertoire Académique et Ministériel Sur les Établissements du Système Éducatif) et les infrastructures de santé (source FINESSE : Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux).

- **ADELI (Automatisation DEs Listes).** Ces statistiques, transmises par le Service de la Statistique et des Études de la DRASS de Bourgogne (Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales), donnent le nombre de médecins généralistes au 1^{er} janvier 2005 ainsi que le nombre d'infirmiers (infirmiers psychiatriques compris) et masseurs-kinésithérapeutes au 1^{er} janvier 2005 dans chaque commune bourguignonne selon leur mode d'exercice.

Pour en savoir plus

- **L'aire urbaine d'Autun** - Insee Bourgogne Dimensions Dossier n° 39 - juillet 2004.

- **L'aire urbaine de Beaune** - Insee Bourgogne Dimensions Dossier n° 38 - juillet 2004.

- **L'emprise croissante des aires urbaines en Bourgogne** - Insee Bourgogne Dimensions n° 104 - octobre 2003.

- **Zoom sur 8 aires urbaines de Bourgogne** - Insee Bourgogne Dimensions n° 99 - janvier 2003

- **8 aires urbaines en Bourgogne : une approche du phénomène urbain** - Insee Bourgogne Dimensions Dossier n° 33 - décembre 2002.

- **Les trajets domicile-travail : de plus en plus de Bourguignons travaillent loin de chez eux** - Insee Bourgogne Dimensions n° 83 - juillet 2001.

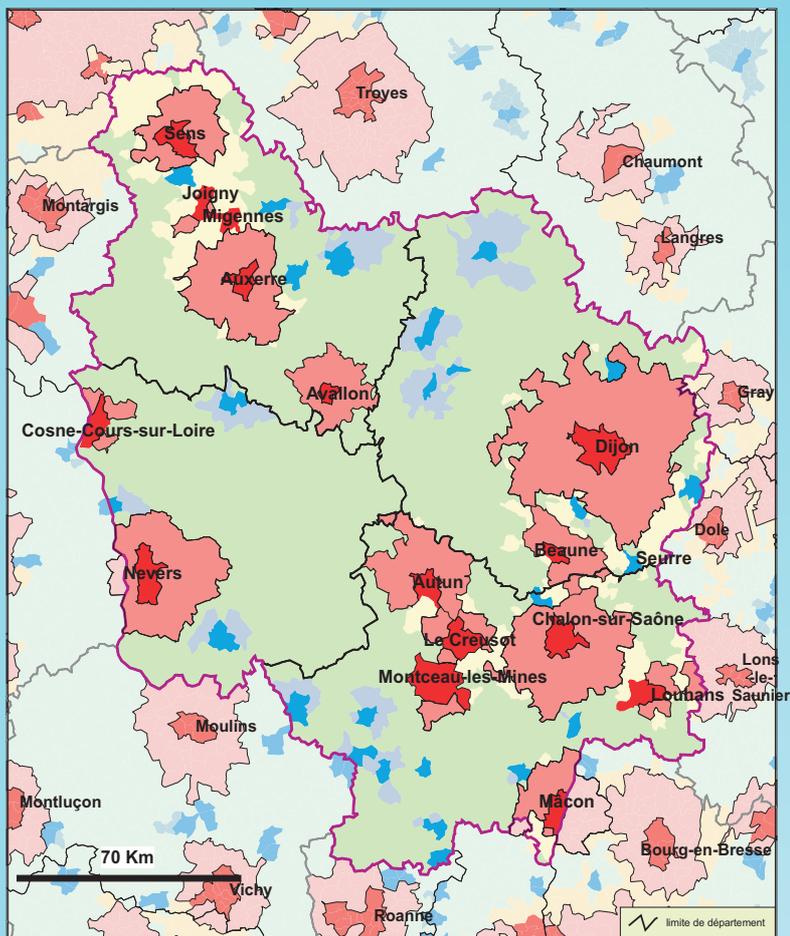
- **Les grandes villes françaises étendent leur influence** - Insee Première n° 766 - avril 2001.

- **Le zonage en aires urbaines en 1999 : 4 millions d'habitants en plus dans les aires urbaines** - Insee Première n° 765 - avril 2001.

- **Mesurer un univers urbain en expansion** - Économie et Statistique n° 336 - janvier 2001.

Les Insee Bourgogne Dimensions, les Insee Première, les Économie et Statistique figurent dès parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr.

Territoires vécus de Bourgogne (édition 2002)



Espace à dominante urbaine

Aires urbaines

Pôles urbains

Unités urbaines (agglomérations) comptant 5 000 emplois ou plus.

Couronnes périurbaines

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire urbaine

Communes multipolarisées

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles.

Espace à dominante rurale

Aires d'emploi de l'espace rural

Pôles d'emploi de l'espace rural

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1 500 emplois ou plus.

Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire d'emploi de l'espace rural.

Autres communes de l'espace à dominante rurale

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural.

Source : Insee - Recensement de la population de 1999

© Insee 2003 - IGN 1999

Direction Régionale de l'Insee de Bourgogne
2, rue Hoche - BP 1509 - 21035 Dijon Cedex
Tél. 03 80 40 67 67 - Télécopie : 03 80 40 68 00
E-Mail : insee-contact@insee.fr
Site internet : www.insee.fr
Informations statistiques : 0 825 889 452 (0,15 € la minute)

Directeur :
Jean-Louis Coster

Service Études et Diffusion :
Christian Bonsacquet

Direction Régionale de l'Équipement de Bourgogne
57, rue de Mulhouse - 21033 Dijon Cedex
Tél. 03 80 29 44 44 - Télécopie : 03 80 66 87 91
E-Mail : dre-bourgogne@equipement.gouv.fr

Directeur :
Évelyne Sauvage

Pôle Observation des Territoires :
Jean-Pierre Vuillemot

Directeur de publication :
Jean-Louis Coster

Rédactrice en chef :
Christine Ricci

Coordonnatrice :
Karine Bondoux

Réalisation à l'Insee :
Karine Bondoux, Sandra Bouvet, Pascale Lix

Réalisation à la DRE :
Annie Mallard, Madeleine Ratheau

Maquette PAO :
Sylvie Renaud

Cartographie :
Thierry Poisse

Impression :
Imprimerie AZ Média